

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 12 (1874)
Heft: 30

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182846>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PREMIER PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr ; six mois, 2 fr.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 25 Juillet 1874

L'idée d'élever un monument commémoratif de la Révision fédérale paraît faire son chemin, car un comité s'occupe activement de la mener à bonne fin.

Le *Postheiri* a saisi cette occasion pour faire, avec beaucoup d'esprit, la critique d'une plaie qui envahit toujours davantage notre pays, celle d'exploiter la curiosité des étrangers par tous les moyens possibles.

« Quelques esprits bornés, dit ce journal, ont prétendu qu'on ne pourrait jamais réunir l'argent nécessaire pour l'exécution projetée du monument national qui sera destiné à perpétuer la mémoire du 19 avril 1874. Craintes puériles ; l'argent pleuvra, pourvu qu'on s'y prenne de la bonne manière. Un grand industriel de la Suisse orientale vient de nous ouvrir la voie. Il possède un établissement de bains d'une réputation européenne, et donnera volontiers 30,000 francs, si le monument est placé dans le voisinage.

Nul doute que le Comité n'accepte une offre si généreuse. Quelques-uns prétendent que c'est déjà fait ; d'autres, mieux renseignés, assurent qu'il y aura une enchère, où seront conviés tous les aubergistes de la Suisse, et que le monument sera adjudé au plus offrant. Un tel procédé sera certainement très productif, car aucun des intéressés ne voudra céder à son concurrent un moyen aussi efficace d'exploiter les touristes anglais.

Si nous sommes bien informés, la Société du chemin de fer du Righi porte ses offres à 50,000 fr., à condition que le monument soit perché sur la cime élevée du Righi-Culm. L'hôtelier du Giessbach élèverait les siennes à 60,000 fr. au moins, si le monument était placé à proximité de la cascade et de manière à recevoir les reflets de l'illumination aux feux de Bengale.

La Grotte de St-Maurice compterait aussi au nombre des solliciteurs.

Mais le concurrent le plus sérieux sera, sans nul doute, le patron des bains de Saxon, qui voudra probablement ajouter au trente-et-quarante et à la *Pierre à Voir*, un charme de plus. Ses offres ascendent, dit-on, à 200,000 francs.

Le *Postheiri* se permet, en outre, d'indiquer au

Comité un moyen qui lui semble primer sur tous les autres.

Que diriez-vous, par exemple, si l'on faisait un monument mobile, monté sur des roulettes et facilement transportable ? Rien ne serait plus simple que de le donner à bail, alternativement, à tous les grands hôteliers de la Suisse, ce qui produirait un revenu énorme. Le sculpteur Vela, chargé de l'exécution de cette œuvre d'art, renoncerait alors à une statue de l'*Helvétia* ou aux *Trois Suisses* traditionnels ; il les remplacerait avantageusement par un gros et jovial marchand de côtelettes, sur un socle simulant un rouleau d'écus.

A chaque angle serait placé un sommelier en frac, la serviette sous le bras et tenant à la main la carte à payer.

L'inscription serait celle-ci : *Point d'argent, point de Suisses !* »

Le *Chrétien évangélique* rend compte, avec éloges, d'un livre publié par M. Jules Chavannes sur les *réfugiés français dans le Pays de Vaud et particulièrement à Vevey*. Le travail de M. Chavannes offre, paraît-il, un très vif intérêt.

Après quelques mots d'introduction, l'auteur rappelle que, dès le XVI^e siècle, la Suisse française a eu le privilège de servir d'asile aux proscrits de divers États, martyrs de quelque sainte cause. Mais vers la fin du XVII^e siècle, la tyrannie de Louis XIV contraignit un grand nombre de protestants à quitter leurs pénates pour venir chez nous. L'année 1685 fut celle de la grande émigration. C'est des réfugiés de cette époque mémorable, et spécialement de ceux qui se fixèrent à Vevey, que M. Jules Chavannes raconte l'histoire. Jusqu'en 1790, cent quarante-quatre familles furent admises dans la bourgeoisie de cette ville. De ce nombre, une quinzaine seulement y comptent encore des représentants. Au nombre de ces réfugiés se trouvaient des hommes appartenant à toutes les classes de la société et exerçant les professions les plus diverses. Deux d'entre eux, mus par le désir d'être à la fois utiles et à la ville qui leur servait d'asile et à leurs compatriotes souffrants, fondèrent à Vevey deux postes ecclésiastiques, l'un de prédicateur, l'autre de catéchiste, qui ont été occupés jusqu'en 1845. Ces deux fondateurs sont MM. de Montlune et Ronjat.

Suivent des détails pleins d'intérêt sur plusieurs réfugiés qui ont séjourné à Vevey ou s'y sont fixés. Ce sont : la famille *de Rochegude*, dont l'histoire est fort émouvante ; la famille *Tallemant de Lussac*, dont le chef s'occupa avec une tendre sollicitude de ses compagnons d'exil ; le *marquis de Ruvigny*, devenu, en Angleterre, où il s'était retiré, le *lord-comte de Gallway*, qui entretint à Vevey plus de quarante réfugiés et y fonda un orphelinat en faveur des enfants privés de leurs parents par la persécution ; *Philibert d'Herwart*, qui séjourna à Vevey comme résident britannique et qui fut propriétaire du bâtiment servant aujourd'hui de douane ; *François Dangeau de la Belye*, dont le fils Charles, élevé à Vevey, devint l'architecte célèbre qui construisit le pont de Westminster ; *Aiguissier*, prêtre romain, qui, à la vue de la patience et de l'inébranlable fermeté d'un martyr des Cévennes qu'il avait été chargé d'accompagner au supplice, se convertit et devint par la suite régent, puis principal du Collège de Vevey ; *Maroger*, élu pasteur à Vevey ; *Jean Petitot* et *Brandoin*, peintres qui ont de la célébrité ; enfin *Vincent Hertner*, qui posséda le château de l'Aile.

L'ouvrage se termine par une revue des diverses bourses françaises qui existèrent dans notre pays ; ce sont, outre celle de Vevey, celles de Lausanne, Morges, Rolle, Yverdon, Nyon, Bex, qui, à diverses époques, furent incorporées dans les bourgeoisies. Toutes cessèrent d'exister légalement ensuite de la loi du 20 mai 1859 ; si une ou deux subsistent encore, c'est à titre d'institutions privées.

La Saxe royale est un des pays de l'Europe où l'instruction publique est le plus en progrès. Avec une population pareille à celle de la Suisse, la Saxe royale compte 2,143 écoles primaires publiques fréquentées par 429,679 enfants, 5,060 maîtres, sans compter 124 écoles privées avec 8,267 élèves et 711 maîtres.

L'entretien des écoles est du ressort des communes ; si elles sont pauvres, l'Etat vient à leur aide pour la construction des locaux ou pour parfaire le traitement des maîtres. Il y a des pensions de retraite auxquelles est affecté un fonds spécial administré par l'Etat.

La pension des maîtres d'école est du 33 p. % de leur traitement après 10 ans de service, et s'élève de 80 à 100 après 40 ans de service, car on n'a pas pour principe de laisser mourir un vieux serviteur à l'hôpital. La veuve de l'instituteur reçoit le cinquième du traitement de son mari, et chaque fils un cinquième également jusqu'à l'âge de 18 ans. En 1872, les dépenses pour l'école se sont élevées à 36,631,620 fr., sans compter les 6 millions donnés par l'Etat.

Il y a quelques années, M. Xavier Ducotterd, alors instituteur en Saxe, écrivait à l'*Educateur* :

« Si l'école prospère dans ce pays, elle le doit » avant tout au caractère de ce peuple bon, intelli-

» gent et éminemment actif et laborieux. Elle en » est redevable à ses souverains, au dernier sur- » tout, le roi Jean 1^{er}, modèle de travail, de justice » et de loyauté, en même temps qu'il est l'un des » plus savants philologues de son royaume. Sa tra- » duction de Dante est une des meilleures qu'on » connaisse. Il n'est pas rare de voir le roi Jean » aller en simple bourgeois s'asseoir dans une » humble école de village, et, après avoir passé une » heure à observer la marche de l'enseignement, » donner des marques d'encouragement et de solli- » citude à l'instituteur et à ses élèves. »

Lausanne, le 22 juillet.

Monsieur le Rédacteur,

Au milieu des réflexions sans nombre qui se font actuellement à propos de nos fêtes nationales, il en est une qui (chez nous du moins) se trouve dans toutes les bouches :

Comment se fait-il que pas un tir fédéral, en un mot, pas une *fête fédérale*, ne puisse se passer sans le concours d'une musique étrangère ? N'est-il pas très regrettable de faire supposer ainsi que nous ne possédons aucun corps de musique digne d'égayé les milliers de participants à nos tirs et à nos fêtes ; et que, sans le concours de la musique de régiment de Constance, elles ne sauraient réussir ?

Il me semble, et je ne suis pas seul de mon avis, que non pas une, mais au moins vingt de nos nombreuses sociétés de musique seraient tout aussi dignes d'un pareil honneur. Ceci sans vouloir en aucune façon attaquer ces artistes à cause de leur nationalité ; car, seraient-ils Français, Anglais ou Chinois, que mes sentiments à cet égard ne sauraient changer ; et, pour l'honneur de la Suisse, j'ose espérer que ce sera la dernière fois qu'on aura recours aux talents d'étrangers pour rabaisser ceux (au moins aussi méritants) de nos nationaux. Sans cela je demanderai qu'on abolisse nos fêtes de musique, car elles n'auraient plus aucun but et encore moins leur raison d'être.

UN ABONNÉ.

Souvenirs de Venise

(par un Lausannois.)

Il nous est souvent arrivé de questionner d'honnêtes voyageurs, à leur retour d'Italie, et de leur demander entre autres : Comment avez-vous trouvé Venise ? Venise ! nous répondaient-ils, c'est bien vieux ; ma foi, c'est bien triste. Et ils avaient raison. Pour celui qui visite la cité des lagunes et compte y admirer de splendides boulevards, des rues tirées au cordeau, des monuments grattés à neuf, Venise est bien vieille, de plus elle est triste ; peu de promenades publiques, peu de bruit, un silence qui ressemble au silence de la tombe, qui pèse sur les fronts et inspire des pensées mélancoliques. Voilà ce que tout observateur superficiel ne manquera pas de reprocher à Venise.

Celui qui voyage en artiste, admirant le beau partout où il le rencontre, portera sur elle un jugement plus favorable.

Du moins, les impressions qu'elle nous a laissées, quoique